

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Conseil Municipal du 10 Février 2026

SOMMAIRE

Contexte économique international	page 5
Contexte économique national, projet loi de Finances 2026	page 7
Contexte local	page 11
Une ville à vivre ENSEMBLE	page 17
Nos orientations budgétaires	page 25
Fonctionnement	page 26
Investissement	page 31
Programmation Pluriannuelle d'Investissement	page 35
Structure et gestion active de la dette	page 40
Politique en matière de Ressources Humaines	page 43

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale.

Cet exercice permet à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget. Avec le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 qui intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), ce délai est porté à dix semaines (article L.5217-10-4 du CGCT).

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein du conseil municipal.

Ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Enfin, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

ROB 2026

Contexte économique international et national, Projet de loi de finances 2026

Contexte économique international

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Une croissance ralentie:

✓ Une croissance mondiale ralentie par les turbulences protectionnistes

La croissance mondiale montre des signes de ralentissement même si elle résiste mieux que prévu aux droits de douane américains. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait augmenter de 2,9% en 2026, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), après une hausse de 3,2% en 2025 et 3,3% en 2024. Les pays émergents devraient connaître un ralentissement progressif de leur dynamique de croissance, en particulier la Chine dont le taux de croissance devrait ralentir de 5% en 2024 à 4,8% en 2025 puis 4,2% en 2026.

✓ Au niveau européen les prévisions de croissance sont peu encourageantes

La hausse annuelle du PIB de la zone euro est en pleine décélération, de 1,2% en 2025 à 1% en 2026. Si, en Allemagne, l'activité devrait bénéficier des efforts de relance budgétaire, en France et en Italie, elle devrait au contraire être freinée par la baisse des dépenses publiques.

Une inflation qui semble relativement maîtrisée :

✓ Avec le ralentissement de la croissance, l'inflation devrait diminuer dans de nombreux pays, sauf aux États-Unis

Sous l'effet des droits de douane élevés, l'OCDE table sur une inflation au-delà des objectifs de 2% de la Réserve fédérale américaine (2,7% en 2025) au moins jusqu'à la fin 2026.

✓ En Europe, l'inflation devrait continuer à diminuer

L'inflation des prix à la consommation dans la zone euro a ralenti à 2% en décembre 2025, contre 2,1% en novembre. Ce taux se rapproche de l'objectif médian de la Banque Centrale Européenne (BCE) et conforte les anticipations d'une stabilité probable des taux d'intérêt dans un avenir proche. La BCE prévoit une inflation moyenne de 1,9% en 2026.

Une tendance du chômage haussière :

✓ Le taux de chômage aux États-Unis atteint 4,4% en 2025, chiffre le plus élevé depuis la crise du Covid.

✓ En Europe, le taux de chômage s'établit à 6%, 6,4% dans la zone euro, en hausse de 0,2 points par rapport à 2024.

Un contexte géopolitique instable :

✓ Au niveau mondial

L'environnement géopolitique mondial reste marqué par une forte instabilité, susceptible d'impacter durablement les perspectives économiques.

Plusieurs foyers de tension continuent d'alimenter l'incertitude :

La guerre en Ukraine, toujours en cours, perturbe les chaînes d'approvisionnement énergétiques et agricoles, notamment en Europe, et entretient une volatilité des marchés.

Les conflits au Moyen-Orient, en particulier entre Israël et le Hamas, ainsi que les tensions régionales impliquant l'Iran, exacerbent les risques sur les prix du pétrole et sur la sécurité des échanges commerciaux.

La rivalité sino-américaine, qui se traduit par des mesures protectionnistes, des restrictions technologiques et une fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales.

Baisse du prix du pétrole : un cycle baissier durable

À moyen terme, le pétrole semble être entré dans une nouvelle ère : celle d'un équilibre à prix modéré, oscillant entre 50 et 75 dollars, dans un marché où les renouvelables et le stockage électrique commencent à jouer un rôle de stabilisateurs économiques. Si un rebond ponctuel reste possible en cas de crise géopolitique, la tendance structurelle reste baissière, portée par un monde qui consomme mieux, plus lentement, et de plus en plus électriquement.

✓ Au niveau européen

Décélération de l'inflation en zone euro

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue régulière. En septembre 2025, elle s'est établie à 2,2% sur un an, contre 2,0% en juin 2025. Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure. Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France. Cependant, la baisse de l'inflation ne se traduit pas encore pleinement dans le ressenti des ménages. Les prix des services, notamment dans le logement, la santé et la restauration, continuent de croître à un rythme supérieur à 3%. Du point de vue budgétaire, la décrue des prix offre une respiration bienvenue aux états européens. Elle réduit la charge des dépenses et allège les coûts de refinancement, mais elle met également en lumière la faiblesse persistante de la croissance, estimée à 1,1% pour 2025.

Le réarmement de l'Europe est en marche

Avant l'invasion de l'Ukraine en 2022, les dépenses militaires des États membres de l'Union européenne représentaient en moyenne 1,3% du PIB, soit environ 220 milliards d'euros. Trois ans plus tard, elles atteignent près de 1,9% du PIB, pour un total avoisinant 370 à 380 milliards d'euros. Sur le plan budgétaire, l'augmentation rapide des crédits militaires accroît la dette dans plusieurs pays et réduit la marge de manœuvre pour les politiques sociales et d'investissement civil. Toutefois, les gouvernements misent sur les retombées industrielles et technologiques de cet effort pour en atténuer le coût à moyen terme. L'Europe entre ainsi dans une phase où la défense redevient un pilier central de la politique économique, au prix d'une réallocation durable des priorités budgétaires.

Contexte économique national

Au niveau national :

Des perspectives de croissance plutôt favorables:

La croissance pourrait atteindre 1% sur l'ensemble de 2026, et même dépasser ce seuil, malgré un début d'année mouvementé sur le plan géopolitique et un projet de loi de finances qui se fait attendre. Les entreprises, confrontées à un environnement plus concurrentiel que jamais, notamment en provenance de la Chine, semblent renouer avec l'investissement. La demande est forte dans de nombreux secteurs, comme l'aéronautique et la défense. Les services se portent globalement bien, notamment les services aux entreprises qui profitent du virage vers l'IA et la numérisation, ou encore le tourisme.

Un ralentissement de l'inflation :

Le reflux de l'inflation pourrait profiter au pouvoir d'achat et à la consommation. Le pays a tiré parti d'une inflation modérée, 0,8% en 2025 contre 2% dans la zone euro. L'inflation devrait se maintenir à ce faible niveau en 2026 si l'actualité internationale ne fait pas basculer ce scénario.

L'emploi privé montre des signes d'essoufflement, le chômage progresse :

Le taux de chômage atteint 7,7% de la population active, en hausse de 0,3 points, loin des 5% visés par la réforme de l'assurance-chômage de 2023, et supérieur à celui des voisins européens. Le nombre d'allocataires en fin de droits a lui augmenté de 65% depuis 2023, ce qui se traduit par le recours à d'autres aides.

Le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) a augmenté de 47,7% en 2025, soit 64,9% de plus qu'en 2024.

L'évolution du pouvoir d'achat en France :

La faiblesse de l'inflation pourrait soutenir la consommation. Une augmentation moyenne du pouvoir d'achat de 1,7 % est anticipée pour 2026. Cela devrait se traduire par des gains de pouvoir d'achat qui pourraient inciter les ménages à épargner un peu moins (taux d'épargne de 19% actuellement).

Le Gouvernement Lecornu II a déposé le projet de loi de finances pour 2026 en octobre 2025. Après le recours à l'article 49-3 de la Constitution, le texte a été adopté dans une version intégrant plusieurs ajustements favorables au bloc local.

Les mesures impactant les collectivités locales:

✓ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :** gel confirmé et poursuite de la péréquation

Pour 2026, l'enveloppe globale de la DGF est maintenue à son niveau de 2025, à périmètre constant.

La montée en puissance des dotations de péréquation est confirmée :

- DSR : +150 M€
- DSU : +140 M€
- Dotation d'intercommunalité : +90 M€

Ces augmentations sont financées par une diminution de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, selon une logique comparable à celle observée en 2025.

Les modalités de versement par acomptes mensuels sont maintenues dans l'attente de la notification définitive des attributions individuelles.

✓ **Variables d'ajustement et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :**

- Les mécanismes de minoration des compensations fiscales sont maintenus,
- L'effort global lié aux variables d'ajustement est estimé à environ 527 M€, affectant notamment certaines dotations de compensation (dont la DCRTP).

✓ **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO) :**

Le dispositif DILICO est maintenu mais profondément révisé par rapport au projet initial : Montant global ramené à 740 M€ (contre 2 Md€ initialement annoncés),

- Exonération totale des communes
- Répartition retenue :
 - Régions : 350 M€
 - Intercommunalités : 250 M€
 - Départements : 140 M€

Les modalités de reversement sont assouplies : reversement intégral sans condition, étalement sur 3 ans (au lieu de 5), Plafonnement à 10 % des sommes affectées à la péréquation.

Contexte économique national

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

- ✓ **Abandon du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) :** le projet de fusion de la DETR, DSIL et DPV au sein d'un Fonds d'investissement unique pour les territoires (FIT) est abandonné. Les dispositifs actuels sont donc maintenus séparément en 2026, garantissant la continuité des circuits d'attribution existants.
- ✓ **CNRACL :** poursuite de la hausse des cotisations employeur
Le décret du 30 janvier 2025 continue de produire ses effets en 2026. Le taux employeur CNRACL passe à **37,65 %**, après une hausse de 3 points supplémentaires. Entre 2025 et 2028, la hausse cumulée atteindra **+12 points**, représentant un impact structurel majeur sur les charges de personnel des collectivités.
- ✓ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales :**
La revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026 est désormais estimée autour de **+0,8 %**, sur la base de l'évolution de l'indice des prix harmonisé (IPCH).
- ✓ **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :**
Le décalage du versement à N+1 pour les EPCI est confirmé, **entraînant une année blanche 2026 pour les groupements**.
- ✓ **Fractions de TVA affectées aux collectivités :**
Les fractions de TVA sont désormais indexées sur l'inflation et non plus sur la dynamique nationale de la TVA. Pour 2026, compte tenu du ralentissement de la TVA en 2025, les fractions de TVA versées aux collectivités sont globalement stabilisées, avec un mécanisme de garantie en cas de baisse.
- ✓ **Fiscalité environnementale et déchets :**
Le renforcement de la fiscalité environnementale est confirmé :
 - Harmonisation de la TVA à 5,5 % sur les services de collecte et traitement des déchets,
 - Hausse progressive de la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération sans valorisation énergétique,
 - Création d'une contribution sur les plastiques non recyclés via les éco-organismes.
- ✓ **Fonds Vert :** la baisse initialement prévue dans le PLF a été partiellement atténuée. L'enveloppe nationale du Fonds vert s'établirait finalement à environ 837 M€ en 2026, contre 1,15 Md€ en 2025, soit une diminution significative mais moindre que celle envisagée dans la version initiale du projet de loi de finances.
- ✓ **Les logements vacants :** fusion des taxes sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).
- ✓ **CVAE :** annulation de l'anticipation de la suppression progressive. Le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit plus d'avancer le calendrier de suppression de la CVAE, maintenant ainsi la trajectoire initiale de disparition progressive de la taxe jusqu'en 2030.

Contexte économique national

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

La dette publique en France:

À la fin du 3^e trimestre 2025, la dette publique de la France s'élève à 117,4% du PIB, soit 3 482 milliards d'euros. En un an, la dette publique s'est alourdie de 181 milliards d'euros, soit 5,5%.

Les mesures touchant l'Etat prévues étaient :

- Le projet de loi prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).
- Les moyens consacrés aux "priorités de la Nation" seront augmentés. Le budget de "Défense" atteindra 57,1 Md€. Il bénéficiera d'un effort de 6,7 Md€, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire, pour poursuivre la modernisation des armées et le financement des investissements jugés nécessaires dans le contexte international. 830 postes supplémentaires sont programmés.
- Les autres ministères régaliens disposeront aussi d'un budget en hausse (+0,6 Md€ pour l'Intérieur et +0,2 Md€ pour la Justice) et d'effectifs supplémentaires (+1 600 postes chacun), notamment pour lutter contre la criminalité organisée et le narcotrafic, dans le prolongement de la loi du 13 juin 2025.
- Les budgets de l'Éducation nationale et la recherche croîtront, pour leur part, de 0,4 Md€, en particulier pour financer la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants et la création d'environ 8 820 postes ainsi que pour poursuivre les mesures déjà engagées dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030.
- De même, les crédits relevant du ministère de la transition écologique progresseront afin de poursuivre la décarbonation de l'économie.
- La dépense sera maîtrisée sur les autres crédits ministériels.
- Une réduction de 3 000 emplois est prévue (caisses de sécurité sociale comprises et hors réforme de la formation initiale des professeurs).

Les principales mesures, pour les particuliers, prévues étaient :

- Le PLF 2026 prévoit finalement l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu afin d'éviter une hausse automatique d'impôt pour les contribuables.
- Prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)
- Un dispositif fiscal « Relance logement » incitatif pour les particuliers investissant dans l'immobilier locatif.
- Le Gouvernement renonce à la réforme de l'abattement fiscal de 10 % applicable aux pensions de retraite. Le dispositif actuel est donc maintenu, le projet de remplacement par un abattement forfaitaire ayant été abandonné.
- La prime d'activité est revalorisée, bénéficiant à plus de trois millions de ménages, avec une augmentation moyenne estimée à environ 50 € par mois, afin de renforcer le soutien aux travailleurs aux revenus modestes.
- Généralisation du dispositif de repas universitaires à 1 € à l'ensemble des étudiants, au-delà des seuls publics boursiers et en situation de précarité.

Contexte local

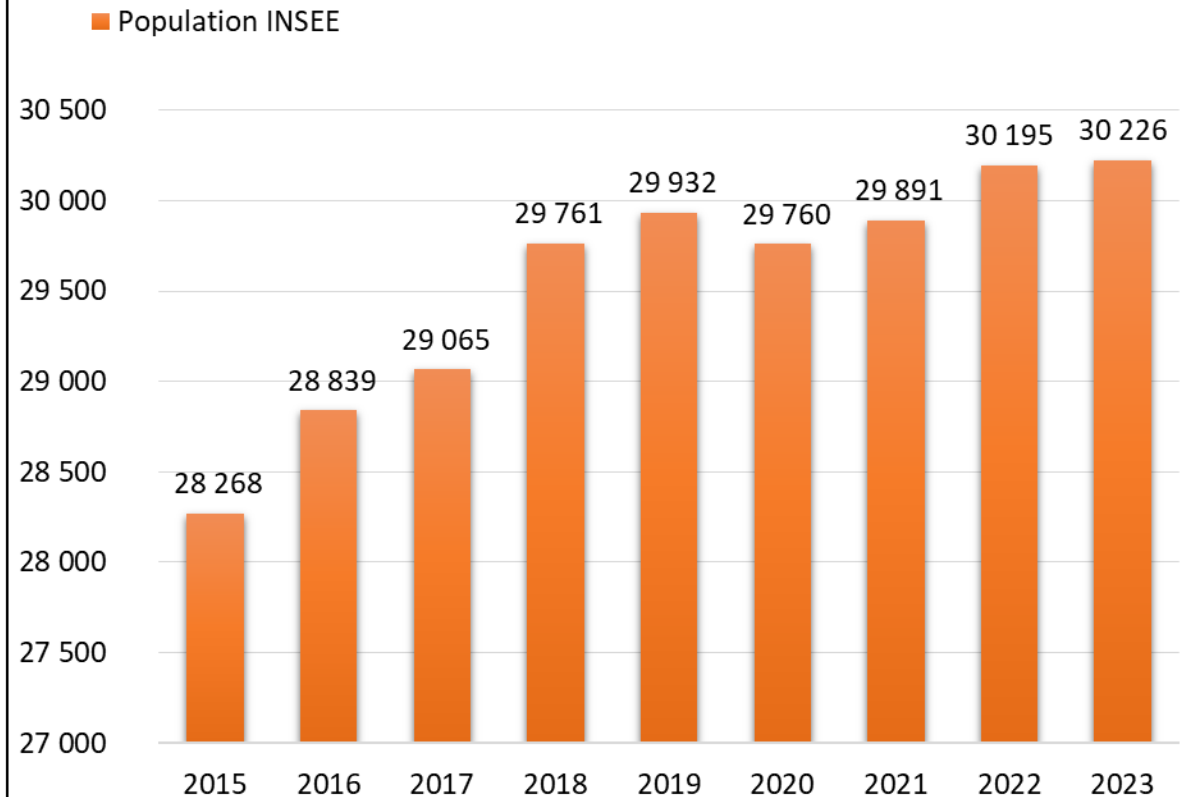
L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique et géopolitique toujours marqué par de fortes incertitudes. La fin d'année 2025 a été caractérisée par une situation exceptionnelle ayant conduit à l'adoption d'une loi spéciale afin d'assurer la continuité des services publics et le fonctionnement régulier de l'État dans l'attente de la loi de finances. L'exercice budgétaire demeure ainsi fortement conditionné par les arbitrages nationaux, les contraintes de redressement des finances publiques et l'évolution de l'environnement macroéconomique.

L'impact des Principales annonces du PLF 2026 sur le budget communal :

- ✓ **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :**
 - Stabilisation globale de la DGF (enveloppe fermée) ➔ Pour la Ville de Guyancourt, l'écêtement de la part forfaitaire a conduit à **la suppression totale** de cette composante de la DGF.
 - Poursuite des mécanismes de péréquation (DSU / DSR) au profit des communes les plus fragiles.
- ✓ **Fiscalité locale et bases fiscale :** la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière s'élève à +0,8% en 2026 (contre 1,7% en 2025 ; 3,9% en 2024; 7,1% en 2023 et 3,4% en 2022).
- ✓ **Exonération des communes du Dilico en 2026 :** la Ville ne sera pas concernée par le dispositif en 2026. À titre de comparaison, le prélèvement supporté par la Ville en 2025 s'élevait à 542 511 €.
- ✓ **DCRTP perçue par la Ville de Guyancourt :** cette dotation est désormais totalement supprimée. Elle avait déjà subi une baisse de 60 % en 2025, passant de 555 932 € à 220 577 €.
- ✓ **CNFPT :** ponction de l'État sur les cotisations CNFPT envisagée.
Risque : baisse de l'offre de formation, recours à des formations payantes et hausse potentielle des cotisations à moyen terme.
- ✓ **Dotations d'investissement :**
 - Abandon du projet de **Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**
 - Maintien des dispositifs **DETR, DSIL et DPV**, dans un contexte d'enveloppes budgétaires contraintes.

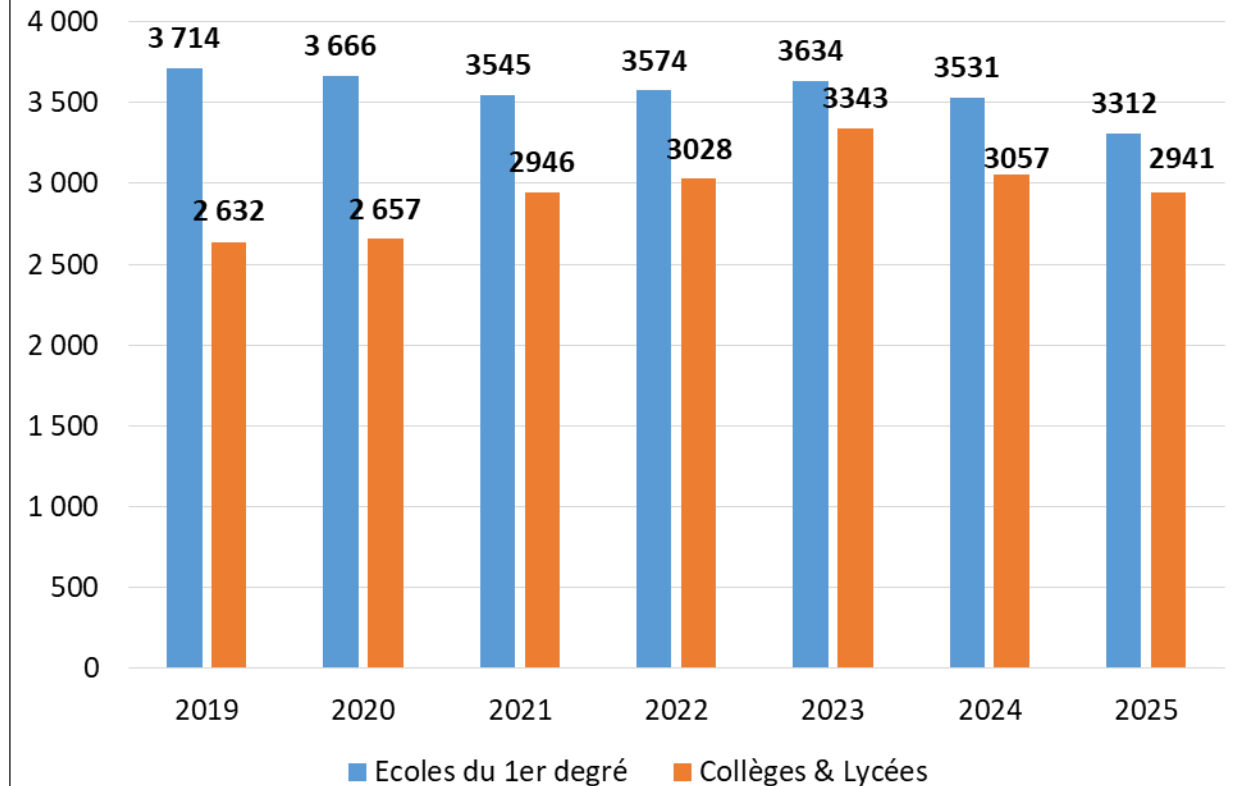
Contexte local - Financier

Evolution de la population à Guyancourt



La population totale Guyancourtoise millésimée 2023 entre en vigueur au **1^{er} janvier 2026**.

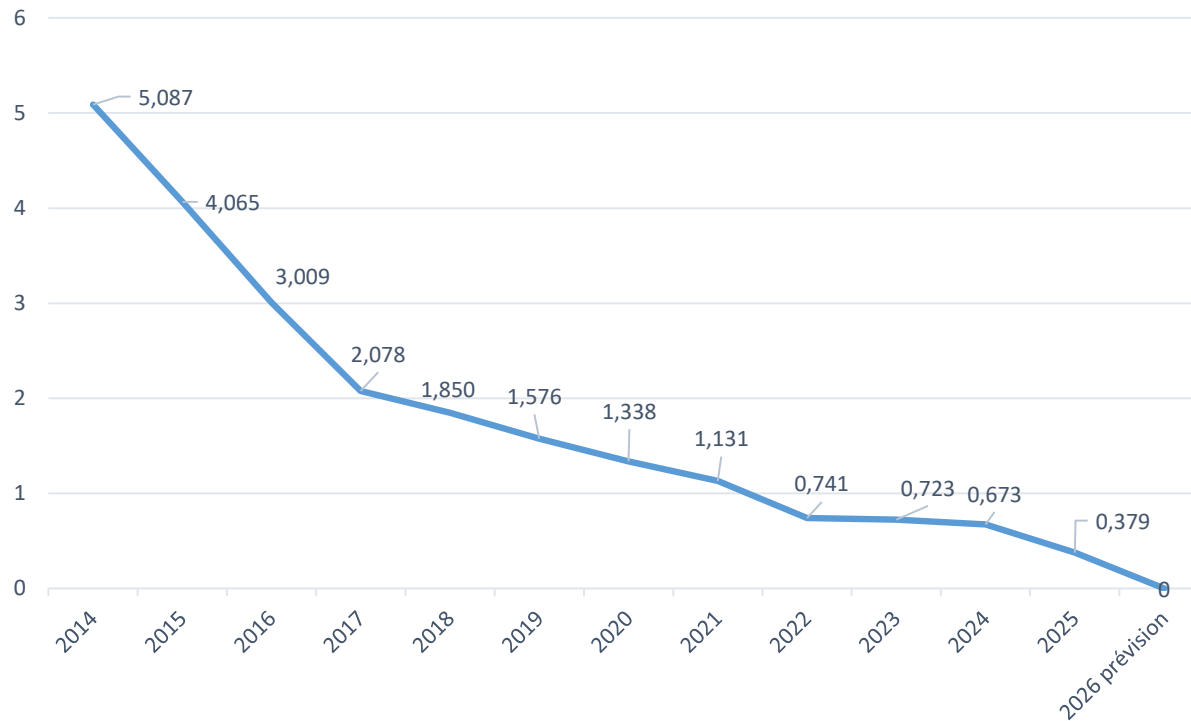
Evolution de la population scolaire à Guyancourt



En 2025, les élèves fréquentant les établissements scolaires de la Ville représentent plus de **20.71%** de la population Guyancourtoise.

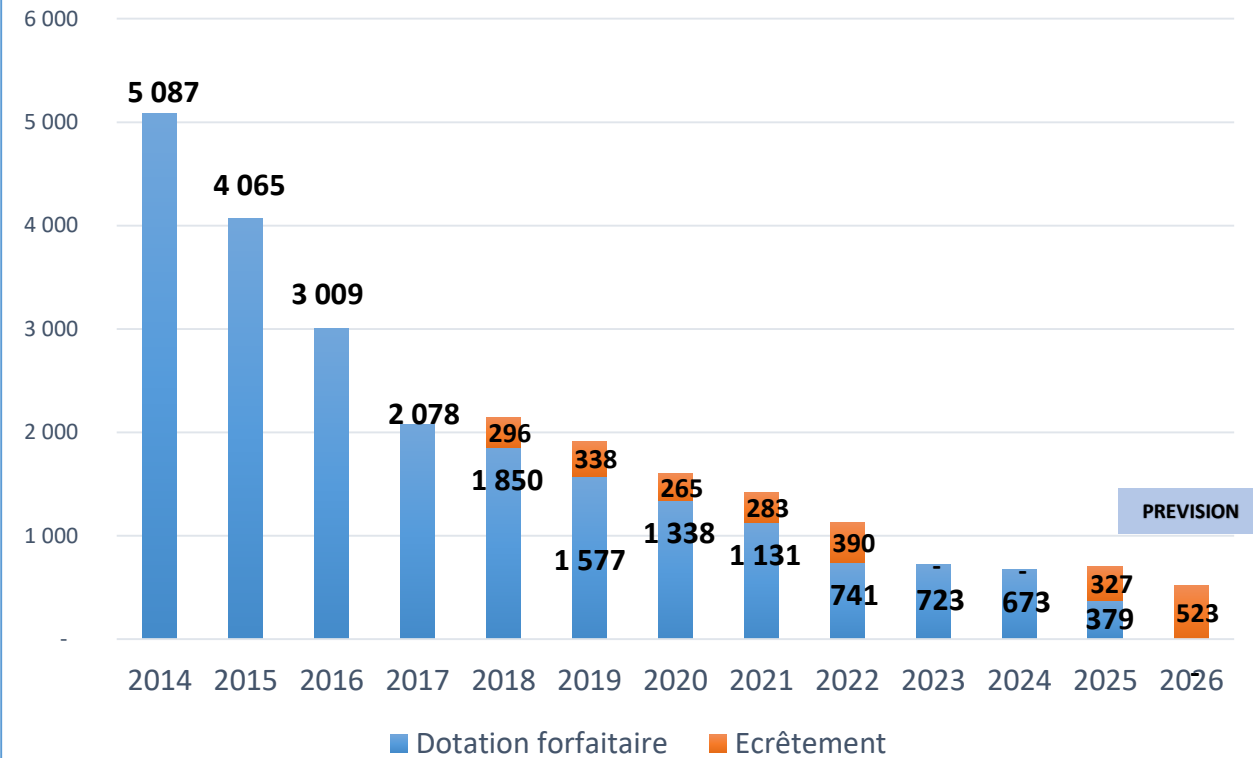
Contexte local - Financier

Evolution de la dotation forfaitaire en millions d'euros



La dotation forfaitaire connaît une baisse très marquée depuis 2014, avec une diminution de plus de 90 % en 2025, jusqu'à sa disparition en 2026. Cette évolution résulte principalement de la contribution des communes au redressement des finances publiques.

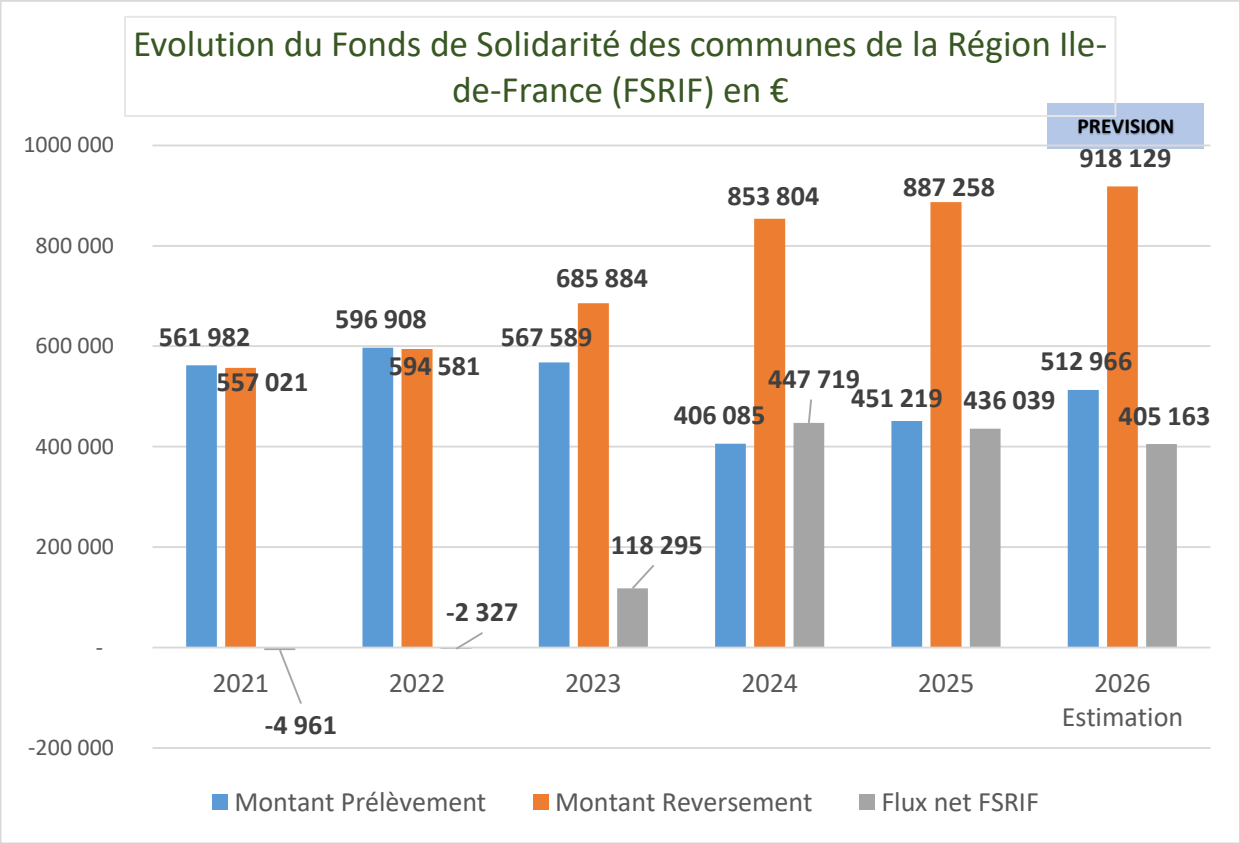
Ecrêtement de la dotation forfaitaire en milliers d'euros



À partir de 2018 et jusqu'en 2022, la dotation est entièrement écrêtée au titre de la DGF. Le mécanisme d'écrêtement reprend à compter de 2025 et se poursuit en 2026, entraînant la disparition totale de la part forfaitaire.

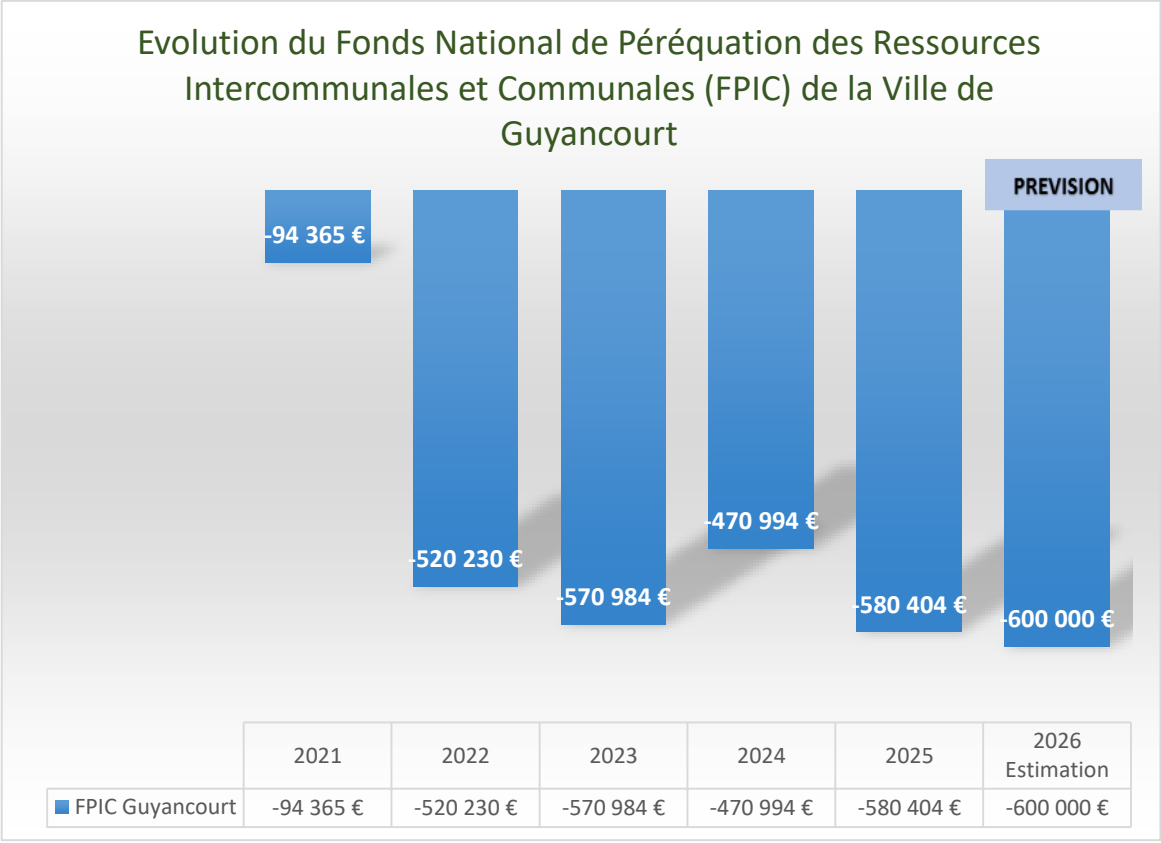
La dotation de solidarité urbaine (DSU) devient ainsi la seule composante de la DGF.

Contexte local - Financier



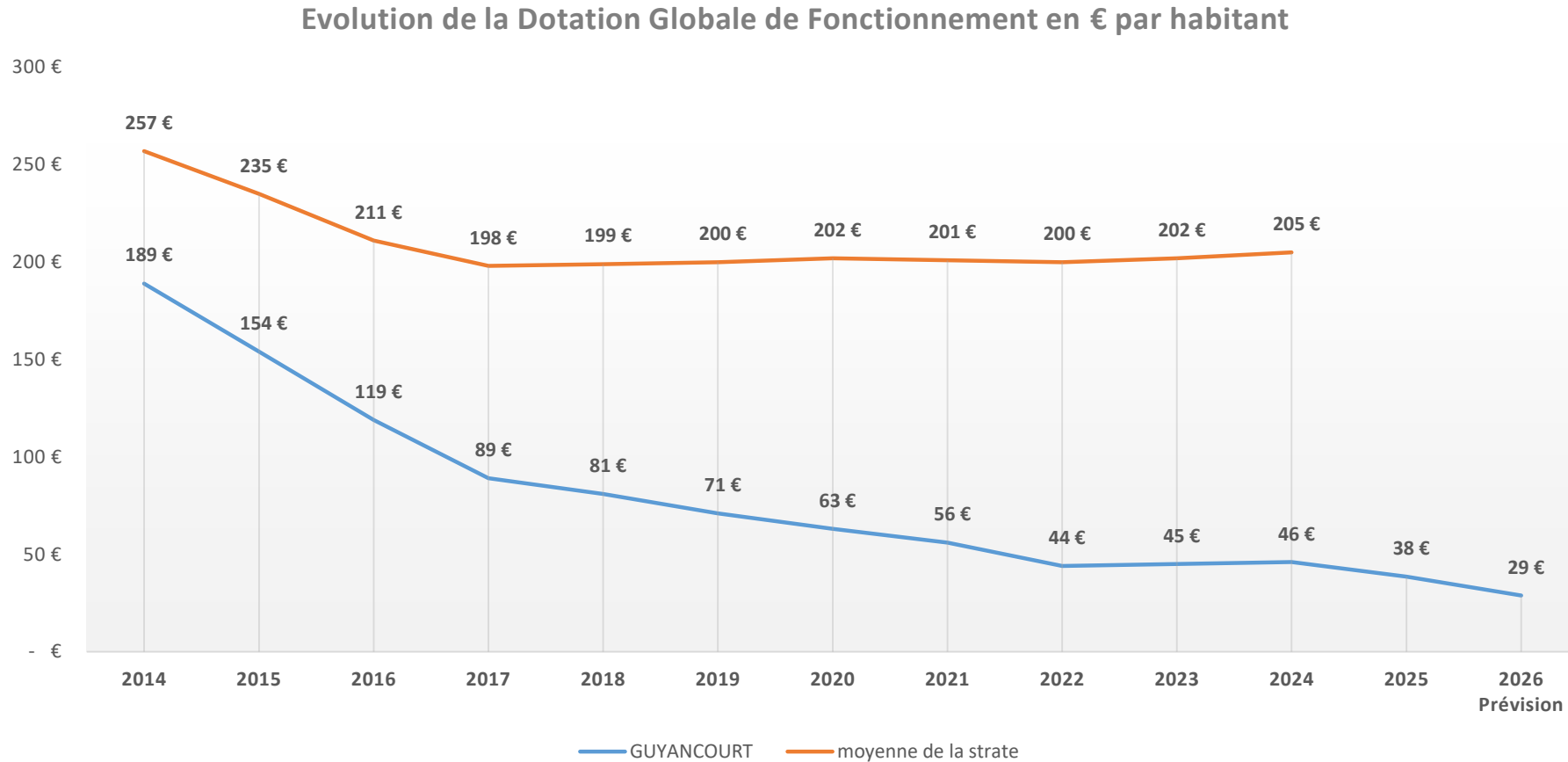
Le FSRIF a été institué en 1991 afin de contribuer à l’amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d’Île-de-France qui supportent des charges particulières liées aux besoins sociaux de leur population, tout en ne disposant pas de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales).

Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Île-de-France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.



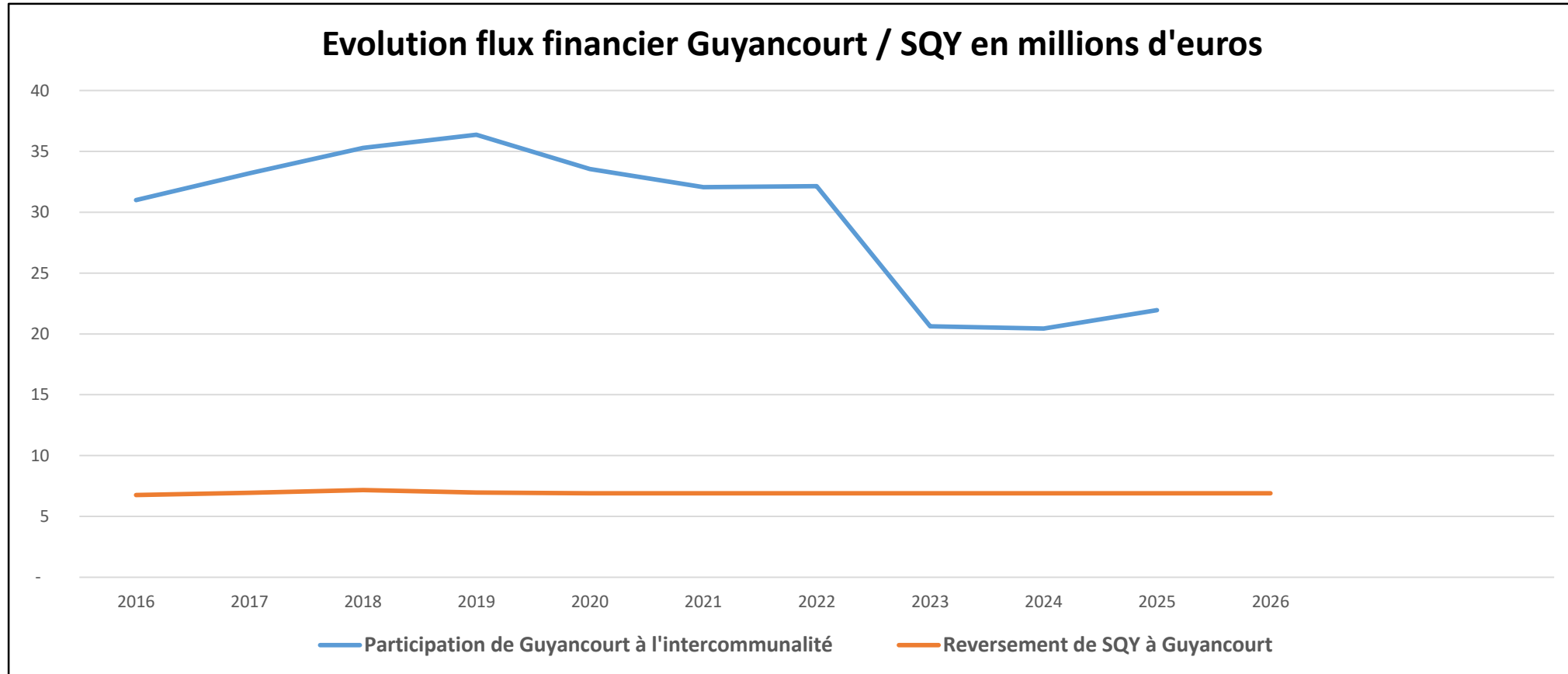
Depuis 2021, Guyancourt est contributrice au FPIC. Les montants appelés restent élevés et traduisent le renforcement des mécanismes nationaux de péréquation, qui pèsent durablement sur les marges financières de la Ville.

Rappel : Le FPIC, instauré par la loi de finances pour 2012, a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. Sa spécificité réside dans le fait qu'il considère les intercommunalités comme l'échelon de référence.



Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant perçu par la Ville diminue chaque année plus rapidement que celui de la moyenne de sa strate démographique.

À compter de 2026, la dotation de solidarité urbaine (DSU) constituera l'unique composante de la DGF pour la Ville de Guyancourt.



L'attribution de compensation versée à la Ville demeure stable, s'élevant à **6 893 296 €**.

*Pour rappel, la fiscalité professionnelle du territoire de Guyancourt, perçue par la CASQY, diminue en raison de la suppression de la CVAE, compensée par une fraction de la TVA. Le montant de la CVAE perçue par la CASQY en 2022 s'élevait à **13 429 198 €**. Guyancourt reste le principal contributeur fiscal de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

Une ville à vivre ENSEMBLE

S'entraider au quotidien



Guyancourt, une ville
à vivre **ENSEMBLE**



Préparer un avenir durable dans une ville verte



Accompagner les premiers pas et favoriser le bien être de nos enfants et nos jeunes



Participer activement à la vie locale





S'entraider au quotidien

La **solidarité** est au cœur de notre projet politique. Les actions que nous menons en faveur des plus démunis, quotidiennes et tout au long de l'année, sont d'autant plus importantes que la crise économique et ses conséquences sur l'augmentation des coûts des produits de première nécessité fragilisent d'abord les plus modestes et qu'elle amplifie les difficultés économiques et sociales.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Engagées notamment par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ces actions concernent :

- ✓ Les **familles**, avec les aides financières individualisées en 2025 :
 - Pass'sports & loisirs – 803 enfants, 35 290€ ;**
 - Prime énergie Monoparentale – 81 foyers, 9050€ ;**
 - Prime Demandeurs d'emploi – 456 foyers, 117 132,50€ ;**
 - Prime énergie Séniors et bénéficiaires de l'AAH – 335 foyers, 33 400€ ;**
 - Chèques courses – 282 attribués, 14 111,60€ ;**
 - Aides financières – 30 aides accordées, 10 029,04€ ;**
 - Aide Communale pour l'emploi d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e): 47 aides accordées, 10 490€ ;**
- ✓ Les **personnes âgées**, avec l'organisation de séjours :
 - 93 séniors ont participé aux séjours en Juin et Septembre. Le budget alloué s'est élevé à 100 430€**
- ✓ Les **associations caritatives**, soutenues financièrement et accompagnées dans leurs actions quotidiennes :
 - Montant total des subventions versées (budget CCAS) : 31 000€**
 - Nombre d'associations subventionnées : 13**



S'entraider au quotidien

Les actions engagées par la Ville de Guyancourt :

- ✓ **L'accès à un logement décent** : la Ville accompagne les Guyancourtois dans leur parcours résidentiel.
- ✓ **En 2026**, augmentation de la subvention de la Ville **au profit du CCAS, soit 689 981€**.
- ✓ L'engagement citoyen et les loisirs des habitants sont soutenus par une enveloppe globale de **408 490 €** dédiée aux associations guyancourtoises, renforcée par la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens et le déploiement du portail associatif, comprenant notamment l'attribution de **200 000 €** à l'association **Sauvegarde des Yvelines** pour la mise en œuvre d'un dispositif d'actions de prévention intitulé « **Dispositif de Prévention de Ville** », répondant aux objectifs suivants :
 - Assurer une présence sociale et aller à la rencontre des jeunes ;
 - Accompagner les jeunes en situation de décrochage ou de rupture avec une prise en charge et la mise en œuvre d'un projet individuel ;
 - Proposer un appui aux jeunes en fonction des besoins identifiés.

Préparer un avenir durable dans une ville verte



Résolument engagée dans une **démarche de Transition écologique**, la Ville de Guyancourt promeut un nouveau mode de développer l'environnement, justice sociale et développement économique.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Des engagements ...



... aux actions concrètes

✓ Réhabilitation énergétique de nos équipements :

- Ecoles Delaunay / Morisot : 4 918 974 €
- Ecoles Fromont / Politzer : 1 830 113 €

✓ Rationalisation et renouvellement mesuré du parc automobile de la Ville à travers l'acquisition de véhicules plus « propres » : 100 000€

✓ Préservation et valorisation de notre patrimoine arboré : 72 900€ en plantations d'arbre et en étude phytosanitaire et 116 000 € en entretien des arbres

✓ Une ville verte et fleurie reconnue : la Ville a obtenu une seconde fleur au titre des Villes et Villages fleuris en 2023 et poursuit sa réflexion sur des plantations moins consommatrices d'eau.

✓ Un fonds communal pour soutenir le commerce de proximité : La Ville mobilise une enveloppe annuelle de 20 000 € pour financer jusqu'à 50 % des dépenses d'aménagement liées à la réinstallation d'un commerce, dans la limite de 5 000 € par projet.



Des engagements ...



... aux actions concrètes

Préparer un
avenir
durable dans
une ville
verte

✓ **Sobriété énergétique et réduction de notre empreinte carbone :**

- Remplacement de l'ensemble des éclairages des équipements par des leds : diminution des consommations
- Rénovation des chaufferies gaz comprenant l'intégration de GTC
- Etude pour des projets d'installation de panneaux solaires

➡ Réduction des consommations des fluides

Des sites ont fait l'objet de travaux énergétiques (Chaufferie + éclairages led) :

❖ **Centre Pasteur :**

Consommation du gaz : - 32%

Consommation de l'électricité : -72%

❖ **Ferme de Bel Ebat :**

Consommation du gaz : - 34%

Consommation de l'électricité : - 10%

❖ **Baisse de la consommation de gaz sur plusieurs sites :**

Ecole Pape-Carpantier : - 42%

Crèche Poulbot et Multi-accueil Anne-Sylvestre : -17%

GS Fromont-Politzer : -23%



Accompagner
les premiers
pas et
favoriser le
bien être de
nos enfants



Une attention particulière portée aux enfants et aux jeunes guyanais.
Guyancourt investit ainsi fortement pour les soutenir et les accompagner depuis leur petite enfance jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle et sociale.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 
ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Ville Amie des Enfants depuis 2006 et membre du réseau des Villes éducatrices de France depuis 2011, la Ville consacre une part importante de son budget à l'éducation :

La Ville propose aux familles :

- ✓ Fournitures scolaires gratuites de rentrée, livre CP, calculatrice pour les CM2 : 56 498€
- ✓ Crédits pédagogiques et fournitures scolaires : 119 813€, en hausse, liée à l'augmentation du forfait pédagogique par élève en élémentaire, passant de **26,39 € à 35 €**, soit une hausse de **32,6 %** par élève.
- ✓ Financement des classes découvertes et des classes autogérées : 79 725€
- ✓ Aide aux projets pédagogiques : 33 750 € en 2026, correspondant à une dotation de 250 € par classe.
- ✓ Des séjours jeunesse : 65 600€
- ✓ Un séjour enfance : 31 000€

- ✓ Des événements pour nos enfants et nos jeunes :
 - Manifestation pour les familles avec la Color Run et l'Urban Color : 20 000€
 - Mini-camps d'été organisés pour environ 290 enfants âgés de 5 à 11 ans : 15 100€
 - Journée à la mer pour les enfants d'âge élémentaire inscrits aux activités périscolaires : 3 122€

- ✓ Restauration exigeante :
 - Le coût pour la ville est de **1,9M€**.
 - Les menus sont composés de **60% de produits de qualité durable labellisés**, dont 50% de bio. Ce qui dépasse les obligations de la loi EGALIM (50% de produits de qualité durable dont 20% de bio).
 - Chaque menu a été élaboré sur une base de **4 composants avec un double choix de plats entre protéines animales et protéines végétales pour tous.**

Participer activement à la vie locale



La Municipalité inscrit son action dans le dialogue continu et permanent avec les habitants : soutenir la participation de toutes et de tous, renforcer l'association des citoyens aux projets qui les concernent, débattre sur les sujets qui concernent la Cité, encourager les acteurs de la vie locale, qu'ils soient associatifs ou simples individus. **S²LO**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Des dispositifs de participation : « Allo Monsieur le Maire », des visites et assemblées de quartiers (2 fois par an), des tours de ville aux habitants (2 fois par an), sans compter les nombreuses réunions publiques dédiées aux aménagements.

De **nouveaux dispositifs** depuis 2020 : « **Facebook Live** » mensuel du Maire, les **GAP (Groupes Action Projet)** :

Le **GAP** portant sur l'aménagement urbain du bassin Lewigue dans le quartier des Saules, coût travaux 590 000€

Le **GAP** sur les « **Mobilités actives** », lancé en janvier 2023



Des **Conseils Citoyens** créés dans tous les quartiers de Guyancourt : budget de fonctionnement de 4 000€



- CC du quartier des Garennes
- CC du quartier du Pont du Rutoir – Minière
- CC des quartiers Saules / Parc / Bouviers
- CC des quartiers Village / Villaroy / Europe

Renouvellement du Conseil d'établissement de l'École municipale de musique et de danse en janvier 2026

Renouvellement du Conseil des usagers des crèches : 10 parents titulaires et 10 parents suppléants

Deux réunions se sont tenues en 2025 (mai et novembre), portant sur les thématiques suivantes : la communication dans les crèches et les attentes des parents dans le cadre de la préparation de la Semaine de la Petite Enfance.

Une politique d'animation de la Ville et de ses quartiers renforcée, à travers la mise en œuvre du projet de service des quatre espaces de proximité (123 980€) et la pérennisation de **Vive l'été à Guyancourt (74 699€)**.

Pérennisation du marché de Noël : le 13 décembre 2025, Guyancourt a organisé la deuxième édition de son marché de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cet événement a rassemblé commerçants et auto-entrepreneurs Guyancourtois, associations et artisans locaux, proposant divers stands et animations pour toute la famille.

La 2^{ème} édition du concours de vitrines des commerces : s'est tenue en décembre 2025, sur le thème des fêtes de fin d'année. Chaque conseil citoyen était représenté au sein du jury aux côtés des élus locaux afin de désigner les vainqueurs de deux prix. Le troisième prix a été attribué par le vote du public.

Nos orientations budgétaires

Nos orientations budgétaires 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

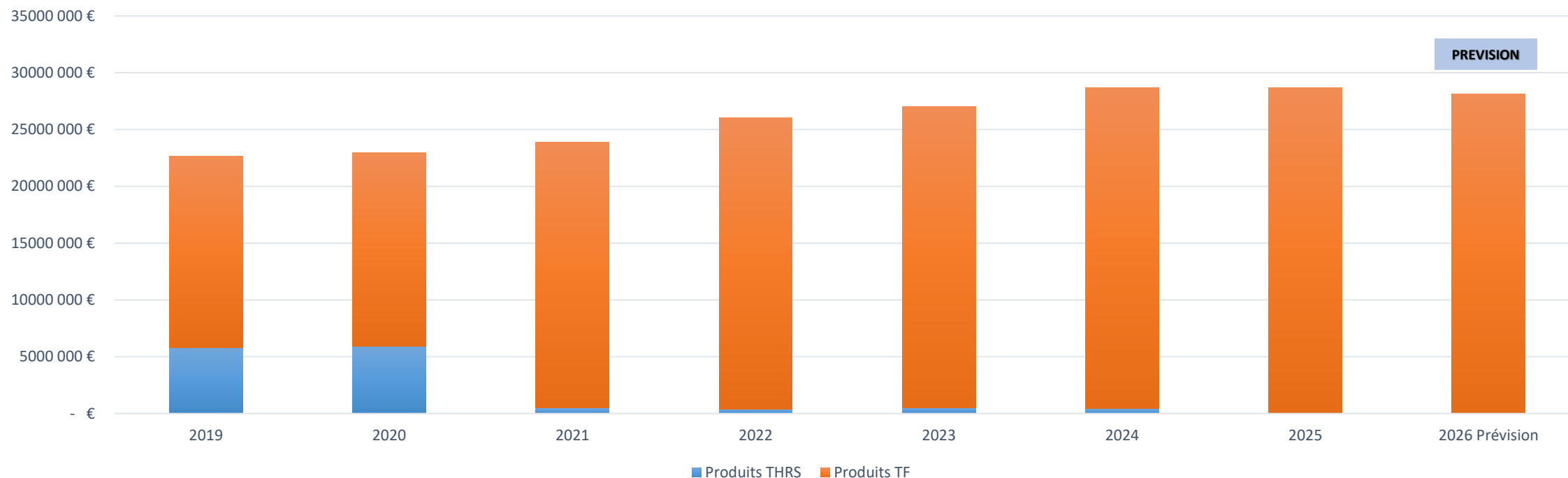
Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Evolution du produit TH_{RS} et TF en €



Suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient la composante principale de l'autonomie de ressources pour la Ville. La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière**, s'élève à **+0.8% en 2026** (contre 1,7% en 2025; 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires diminue en 2025, principalement en raison du recentrage national de la THRS sur les seuls locaux à usage d'habitation. Cette évolution entraîne une perte de bases fiscales, compensée par un prélèvement sur recettes de l'État à hauteur d'environ 287 k€ pour la Ville.

Par ailleurs, le produit de taxe foncière est en recul, notamment en raison de la démolition d'un bâtiment du technocentre Renault.

Section de fonctionnement - Recettes

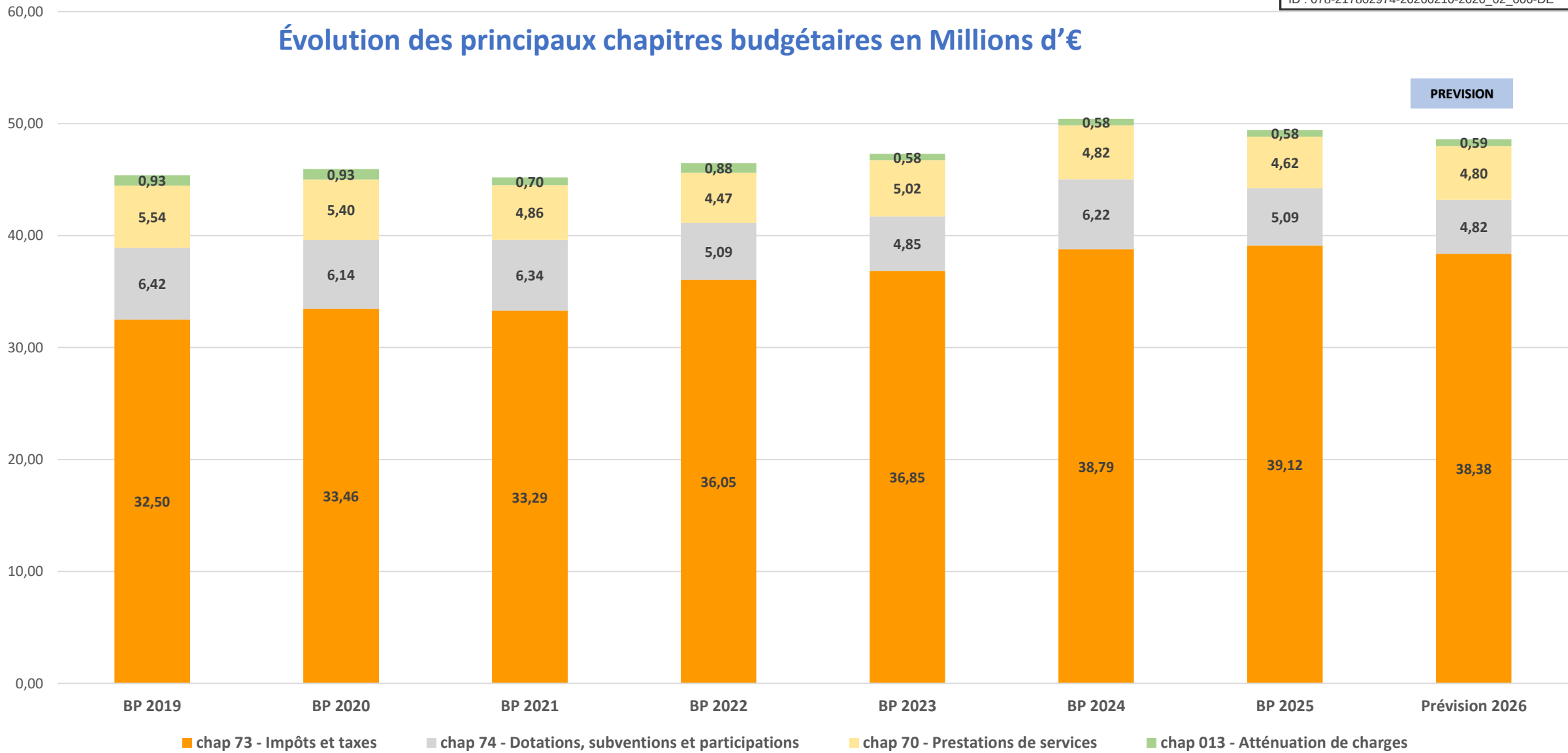
Les recettes ont été inscrites de manière prudente à hauteur de **54,56 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Fiscalité locale (731) : 29,41 M€
- Impôts et taxes (sauf le 731) : 8,97 M€
- Dotations, subventions et participations : 4,82 M€
- Ventes de produits et prestations de services : 4,80 M€
- Atténuation de charges : 0,59 M€
- Autres : 0,48 M€
- Excédent de fonctionnement : 5,49 M€



Fonctionnement - Recettes



Section de fonctionnement - Dépenses

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Les dépenses sont inscrites à hauteur de **54,56 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Charges de personnel : 34,00 M€
- Charges à caractère général : 13,34 M€
- Autres charges de gestion courante : 1,86 M€
- Atténuation de produits : 1,37 M€

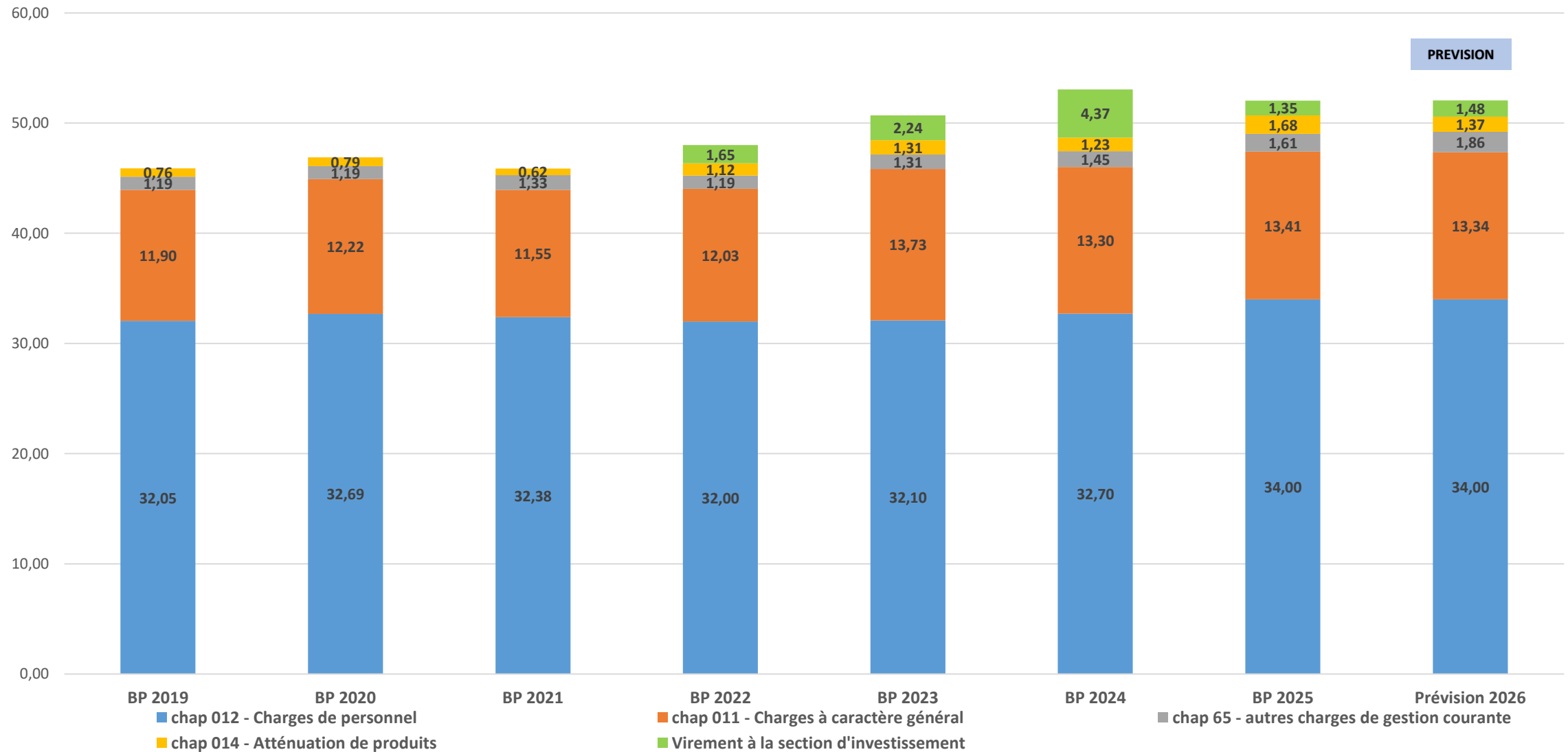
Soit un sous-total de : 50,57 M€

- Autres : 2,52 M€ (hors virement)
- **Prévision de virement à la section d'investissement d'un montant de : 1,475 M€**

Fonctionnement - Dépenses

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Évolution des principaux chapitres budgétaires en M€



Investissements - Dépenses

Résolument inscrite dans une démarche de transition écologique et poursuivant l'objectif de renforcer les solidarités au profit des Guyancourtoises et des Guyancourtois, la Ville investit et réalise les travaux annuels d'entretien de l'ensemble de ses équipements et espaces publics.

Espace public / Cadre de vie

- ✓ Poursuite des travaux de réaménagement de la rue Brossolette
- ✓ Étude pour le réaménagement des espaces extérieurs des 3 Mousquetaires
- ✓ Poursuite du déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection
- ✓ Boulevard Jean Jaurès : Travaux d'aménagement ludique et paysager des espaces
- ✓ La Minière : Gestion des eaux pluviales et remise en état du CR1
- ✓ Plantation d'arbres et végétaux
- ✓ Poursuite du changement des jeux et sols souples de divers sites
- ✓ Rue Molière : Diagnostics techniques préalables
- ✓ Étude phytosanitaire
- ✓ Travaux de réfection des voiries communales
- ✓ Clôtures dans divers bâtiments publics
- ✓ Installation d'un nouveau dispositif de panneaux électoraux
- ✓ Signalisation verticale

Les Espaces de proximité:

- ✓ Espace Yves Montand : remplacement du sol de la cuisine
- ✓ Espace Kosma : Travaux de remplacement du SSI ; Travaux d'aménagement évacuation PMR
- ✓ Espace Monod - la salle polyvalente : Fourniture et pose de rideaux électriques dans la salle polyvalente
- ✓ Espace Renoir : Rénovation des éclairages par des leds ; pose de rideaux occultants sur les baies vitrées donnant sur la toiture

Investissements - Dépenses

Ecoles et ALSH

- ✓ Groupe scolaire Delaunay/Morisot : poursuite des travaux pour le programme de rénovation énergétique
- ✓ GS Poulenc-Brassens : Mission de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des GS Desnos-Cocteau et Poulenc-Brassens, ainsi que la rénovation énergétique du GS Poulenc-Brassens
- ✓ GS Lurçat / Triolet : remplacement du système de Gestion Technique Centralisée (GTC) et installation des stores au premier étage
- ✓ Charlemagne : Isolation des murs en aluminium ; Fourniture et pose d'un four et d'un bain marie
- ✓ Jean-Christophe : Travaux de remplacement du SSI ; Fourniture et pose d'une alarme PPMS ; Fourniture et pose d'une armoire froide double
- ✓ GS London / Moreau : Pose de stores extérieurs et remplacement des rideaux occultants avec protection thermique ; fourniture et pose de deux armoires froides ; Missions AMO et MO – Installation de panneaux photovoltaïques
- ✓ Maternelle Pape-Carpantier : remplacement du revêtement de sol ; Fourniture et pose d'une alarme PPMS
- ✓ Maternelle Zetkin : Travaux infiltration dalle béton entrée

Crèches

- ✓ Kosma : changement de sol vétuste
- ✓ Piaget : Store banne côté bébé
- ✓ Crèche la Noel : Travaux rénovation revêtement bois, peinture; installation de stores électriques
- ✓ Poulbot : Mise en conformité des cuvettes sanitaires; Travaux de sécurisation avec mise en place d'un garde-corps au niveau de la fenêtre de la biberonnerie,

Equipements sportifs

- ✓ Centre sportif des 3 Mousquetaires : Rénovation de la chaufferie, révision complète du chéneau de toiture en zinc et remplacement de 4 skydomes
- ✓ Gymnase des Droits de l'Homme : Modernisation éclairage terrain synthétique par LED
- ✓ Gymnase de l'Aviation : Modernisation éclairage terrain synthétique par LED

Equipements culturels

- ✓ Ecole Municipale de Musique : Création d'une salle de percussions collectives; Etanchéisation gradin extérieur ; Franchissement des acrotères

Investissements - Dépenses

Bâtiments publics divers

- ✓ Bâtiment Labé – Breton : Reprise du vide sanitaire des salles
- ✓ Poursuite des travaux de mise aux normes des lignes de vie sur les toitures terrasses des équipements
- ✓ Travaux sur les installations électriques pour mise en conformité et en sécurité
- ✓ La Minière : Démolition des bâtiments 4 et 5 et démolition du Hangar 3C incendié
- ✓ Étude faisabilité du réseau de chaleur
- ✓ Mise en place de protections sur des radiateurs saillants
- ✓ Logements : poursuite des travaux de rénovation énergétique conformément au DPE réalisé en 2023, avec priorité aux logements classés F et G
- ✓ Schémas de zonage pour les centrales d'alarme incendie
- ✓ Hôtel de Ville : Réalisation d'une mission de programmiste pour le projet « Accueil Unique »
- ✓ Achat électroménager
- ✓ CTM : Rénovation des éclairages dans les ateliers et le garage, rénovation de la chaufferie, remplacement de la climatisation et installation d'une PAC réversible pour le bâtiment « Mécanique »
- ✓ Eglise : Rénovation du générateur d'air chaud
- ✓ Bâtiment Prévert : Rénovation chaufferie ;
- ✓ Villa Simone Signoret (Point info Jeune) : Travaux de réaménagement intérieur des locaux

Cimetières

- ✓ Cheminement PMR pour le cimetière paysager

DEPENSES

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 2,55 M€
- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 1,30 M€
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 4,55 M€
- Immobilisations en cours (chapitre 23) : 3,36 M€
- Autres : 0,65 M€

RECETTES

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la taxe d'aménagement est estimé à 0,72 M€.
- Prévision de virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1,475 M€
- Dotation aux amortissements d'un montant de 2,00 M€
- Subvention et fonds de concours d'un montant de 0,00 M€
- Autres recettes (d'ordre budgétaire) : 0,50 M€
- Cession Appartement 3 rue Saint Pol Roux : 0,236 M€
- Le solde sera financé par l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 7,47 M€.

Programme Pluriannuel d'Investissement

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

Programme Pluriannuel d'Investissement	PROPOSITIONS BP2026	2 027	>= 2028	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION TTC
AP/CP - Réhabilitation énergétique GS Delaunay Morisot	3 314 831 €	- €		4 918 975 €
AP/CP - Réhabilitation GS Fromont Politzer	10 800 €	- €	- €	1 876 072 €
AP/CP - Rue Brossolette	100 000 €	- €		2 422 100 €
PPI - GS Poulenc Brassens / extention et rénovation Energétique (MOE)	563 000 €			563 000 €
PPI - Rénovation complète des chaufferies (Bâtiment Prévert, CTM, les 3M)	194 900 €	490 000 €	460 000 €	1 144 900 €
La Minière : Démolition des bâtiments 4 et 5 et démolition du Hangar 3C incendié	342 000 €			342 000 €
La Minière : Gestion des eaux pluviales et remise en état du CR1	140 000 €			
PPI - Travaux de modernisation et d'extension de la Vidéoprotection	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
Divers travaux dans les logements communaux avec DPE F et G (Loi Climat et Résilience)	140 000 €			140 000 €
Crèche la Noel : Travaux rénovation revêtement bois, peinture; installation de stores électriques	183 300 €			183 300 €
GS Lurçat / Triolet : remplacement du système de Gestion Technique Centralisée (GTC) et installation des stores au premier étage	150 960 €			150 960 €
Ecole Municipale de Musique : Création d'une salle de percussions collectives; Etanchéisation gradin extérieur ; Franchissement des acrotères	134 000 €			134 000 €
Mise aux normes des lignes de vie	150 000 €			150 000 €
Villa Simone Signoret (Point info Jeune) : Travaux de réaménagement intérieur des locaux	82 500 €			82 500 €
Maternelle Pape-Carpantier : remplacement du revêtement de sol ; Fourniture et pose d'une alarme	97 000 €			97 000 €
Maitrise d'œuvre étude réaménagement des terrains de tennis Les 3 Mousquetaires	200 000 €			200 000 €
Travaux réfection voiries communales	250 000 €			250 000 €
Boulevard Jean Jaurès : Travaux d'aménagement ludique et paysager des espaces	150 000 €			
Jeux et sols souples de divers sites	100 000 €			
Gymnase des Droits de l'Homme et Gymnase de l'Aviation : Modernisation éclairage terrain synthétique par LED	105 000 €			
PPI - Entretien annuel de divers bâtiments	909 027 €	2 500 000 €	2 500 000 €	5 909 027 €
INFRA - Entretien divers des Espaces Verts	127 400 €			127 400 €
INFRA - Gestion du domaine public	10 000 €			10 000 €
INFRA - Aménagement des espaces extérieurs et travaux voirie	216 500 €			216 500 €
INFRA - Gestion patrimoniale annuelle des diverses Infrastructures		1 900 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €
				- €
TOTAL TRAVAUX	7 821 218 €	5 040 000 €	5 010 000 €	23 167 734 €
Urbanisme : Régularisations foncières	41 400 €	80 000 €	80 000 €	201 400 €
ACQUISITIONS TERRAINS	41 400 €	80 000 €	80 000 €	201 400 €
Taxe d'aménagement trop perçu	50 000 €			50 000 €
Etudes diverses	311 000 €	50 000 €	50 000 €	411 000 €
Acquisition logiciel divers	224 020 €	300 000 €	300 000 €	824 020 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	585 020 €	350 000 €	350 000 €	1 285 020 €
PPI - Véhicules : Renouvellement des parcs automobile et engin	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Autres services - Acquisition matériels divers	710 374 €	600 000 €	600 000 €	1 910 374 €
ACQUISITION DIVERS MATERIELS	810 374 €	700 000 €	700 000 €	2 210 374 €
Chap. 040 et 041 - Opérations d'ordre	600 000 €	600 000 €	600 000 €	1 800 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	600 000 €	600 000 €	600 000 €	1 800 000 €
Remboursement Capital de la dette	2 548 558 €	3 000 000 €	3 000 000 €	8 548 558 €
EMPRUNT	2 548 558 €	3 000 000 €	3 000 000 €	8 548 558 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 406 570 €	9 770 000 €	9 740 000 €	37 213 086 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 931 000 €	5 865 926 €	4 591 590 €	14 868 516 €
FCTVA Prévisionnel	700 000 €	1 415 926 €	941 590 €	3 057 516 €
Taxe d'aménagement	20 000 €			
Total des Subventions et Fonds de Concours :	0	0	0	
Département - CDY+ Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot				
Région - CAR Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot				
Département - CDY+ Réhabilitation de la place J. Brel (50%)				
Région - CAR Réhabilitation de la place J. Brel (50%)				
Département - Prior 1 Réaménagement rue Brossolette				
DSIL 2026				
Fonds de concours CASQY				
Autofinancement (Dotation aux amortissements)	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	6 000 000 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €			
Prévision virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement	1 475 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	4 775 000 €
Chapitre 024 - Produits de cessions	236 000 €	800 000 €	- €	1 036 000 €
Besoin de financement	7 475 570 €	3 904 074 €	5 148 410 €	

Programme Pluriannuel d'Investissement 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE

DEPENSES

AP/CP
3,43 M€

**Travaux espaces
publics et bâtiments
communaux**
4,39 M€

**Acquisitions de terrains,
logiciels métiers et
études**
0.63 M€

**Achats
véhicules et
matériels**
0,81 M€

**Remboursement
capital**
2,55 M€

Opérations d'ordre
0.60 M€

12,41 M€

RECETTES

**FCTVA et Taxe
d'aménagement**
0,72 M€

Cessions foncières
0,24 M€

**Autofinancement et
opérations d'ordre**
2,5 M€

Subventions
0 M€

**Prélèvement sur la
section de
Fonctionnement**
1,48 M€

Emprunt à mobiliser
7,47 M€

12,41 M€

Programme Pluriannuel d'Investissement

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le
 ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE



Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) en cours :

N° ou intitulé de l'AP	N° du Chapitre	MONTANT DES AP			Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2026		Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2027
		Montant AP	Révision exercice N	Total cumulé		RAR 2025	Inscriptions nouvelles BP2026	
Rue Brossolette	20 et 21	2 422 100.00 €	0.00 €	2 422 100.00 €	158 032.34 €	2 164 067.66 €	100 000.00 €	0.00 €
Place Jacques Brel	20 et 21	3 382 416.00 €	0.00 €	3 382 416.00 €	3 353 801.24 €	28 614.76 €	0.00 €	0.00 €
Réhabilitation GS Delaunay/Morisot	20 et 23	4 918 975.00 €	0.00 €	4 918 975.00 €	627 369.21 €	976 774.79 €	3 314 831.00 €	0.00 €
Réhabilitation GS Fromont/Politzer	20 et 23	1 876 072.00 €	0.00 €	1 876 072.00 €	1 657 281.71 €	207 990.29 €	10 800.00 €	0.00 €
TOTAL		12 599 563.00 €	0.00 €	12 599 563.00 €	5 796 484.50 €	3 377 447.50 €	3 425 631.00 €	0.00 €

En ce début 2026, il est difficile d'avoir une visibilité sur les dispositifs à solliciter, même « classiques »:

- ❖ La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est en attente de la loi de finances. Contrairement à l'année dernière, il n'a pas été demandé aux collectivités de préparer les dossiers dans l'attente. Les conditions d'accès se restreignent chaque année,
- ❖ Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est aussi en suspens,
- ❖ Le fonds d'investissement CAF pour les accueils de loisirs n'a pas pour le moment d'édition 2026 prévue,
- ❖ Le calibrage de certaines opérations de travaux est encore en cours et ne permet pas de connaître immédiatement les dispositifs et montants,
- ❖ De nouveaux CAR et CDY+ seront engagés par la Ville une fois les opérations en cours finalisées.
- ❖ Comme chaque année, les subventions vont être recherchées au long court, afin d'être au plus juste de la définition des projets et des dispositifs financiers pouvant correspondre

Fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de la CAF:

- ❖ MACF Sylvestre : sécurisation des radiateurs et de la terrasse à l'étage Coût estimé : 37 130 euros HT. Jusqu'à 80% du montant HT des travaux

Fonds de concours SQY pacte fiscal-financier et culture-sport :

- ❖ Les fonds de concours sont automatiquement attribués lorsqu'ils sont sollicités, en fonction de l'enveloppe financière restante de **Guyancourt**. L'enveloppe initiale était de 3 579 027 euros pour le fonds pacte fiscal et de 1 342 030 pour celui culture et sport, Ils représentent 50% du montant HT restant à la charge de la commune des travaux, après subventions.
- ❖ Les deux fonds de concours vont être soldés en 2026. Sont déjà présentées des opérations telles que: les mises à niveaux des structures d'aires de jeux (trx: 83 333 euros HT), des rénovations d'éclairages (trx: 66 667 euros HT), la rénovation de la chaufferie Prévert (trx: 11 667 euros HT), etc.

Pour rappel, projets PPI en cours :

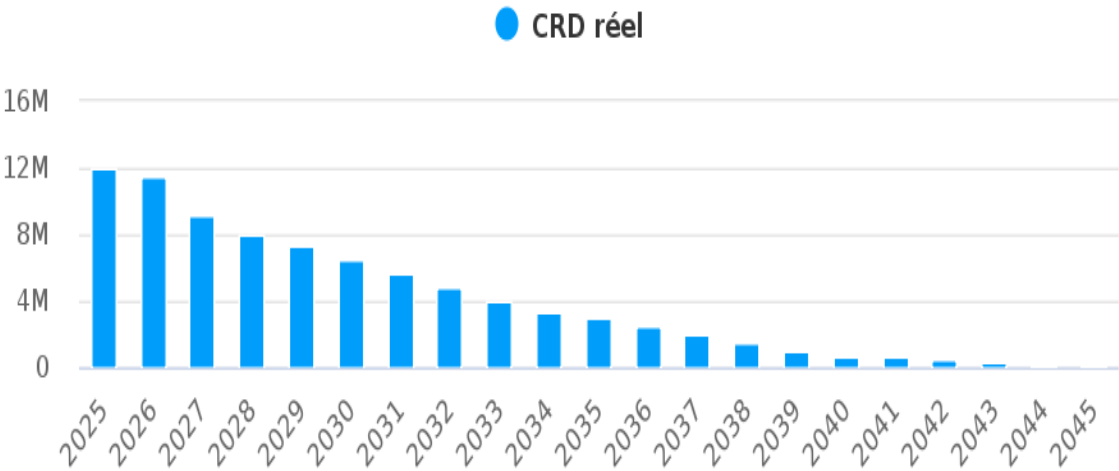
- ❖ **Rénovation énergétique du GS Fromont/Politzer** : Coût estimé : **1 423 226 euros HT**. Subvention Région-CAR : **333 333 euros**. Subvention Département-CDY+ : **569 300 euros**. Etat-fonds vert : **90 000 euros**, soit un total notifié de **992 633 euros** de subvention (hors FCTVA).
Le solde de **680 983 euros de recettes sera demandé cette année**.
- ❖ **Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot** : Coût estimé : **3 900 000 euros HT**. Subvention Région-CAR : **333 333 euros**. Subvention Département-CDY+ : **1 181 200 euros**, fonds SQY: **1 192 733 euros** soit un total notifié de **2 707 266 euros** de recettes (hors FCTVA) **Sur 2026, 833 032 euros de recettes sont envisageables a minima si le solde n'est pas demandé**.
- ❖ **Réaménagement de la rue Brossolette** : Coût estimé : **2 083 000 euros HT**. Département-Prior 1 : **647 500 euros accordés**. Les travaux ayant lieu cette année, il pourra être demandé soit un acompte (20% max) soit le solde.

ROB 2026

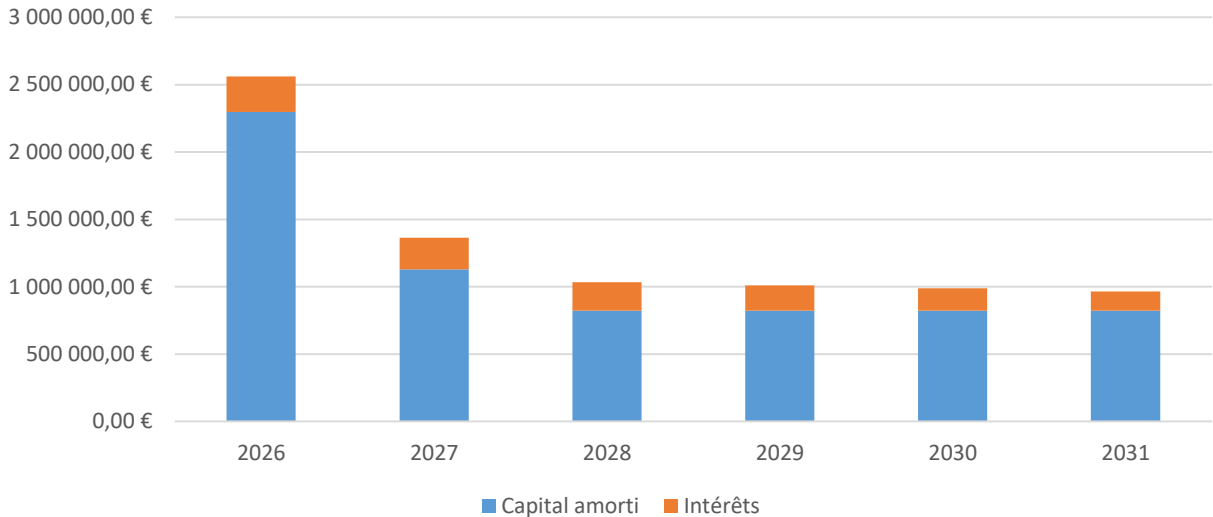
Structure et gestion active de la dette

Structure et gestion active de la dette

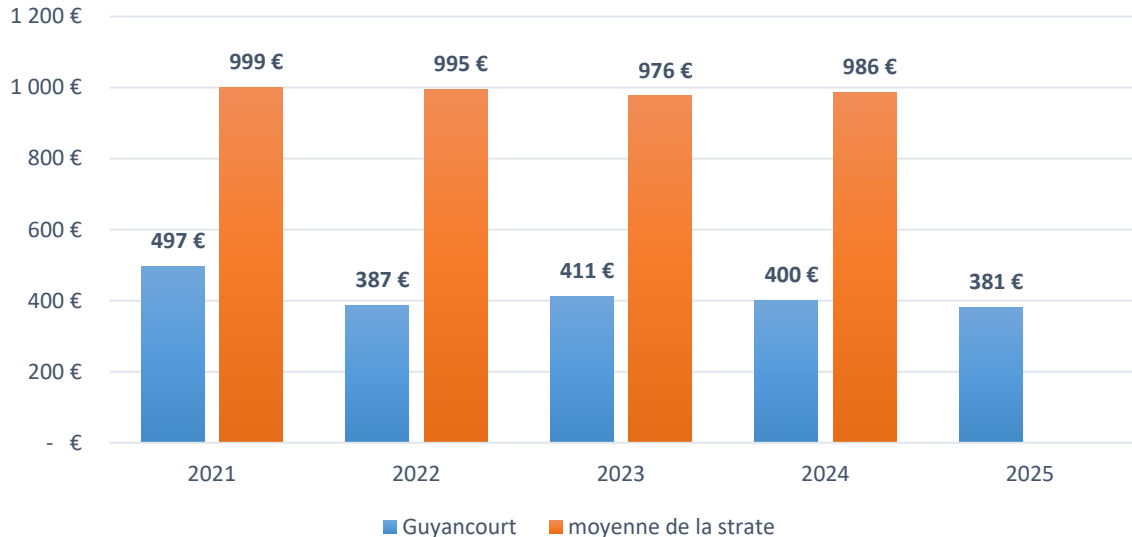
L'encours de dette en M€ au 31/12/N



Désendettement



Dette par habitant en € au 31/12/N



	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital amorti	2 298 557.28€	1 128 558.65€	821 666.68€	821 666.68€	821 666.68€	821 666.68€
Intérêts	262 692.45€	235 315.86€	211 949.02€	188 911.69€	165 874.35€	142 837.02€

La ville a contracté, en décembre 2025, trois emprunts :

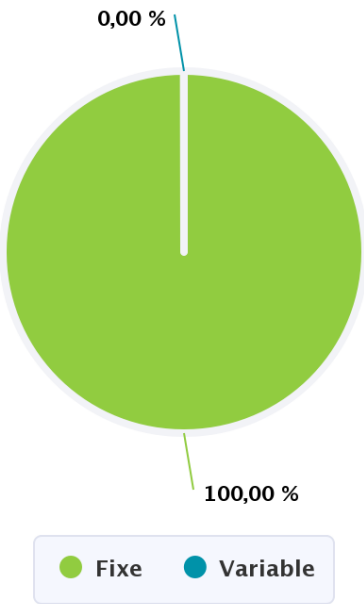
- Deux prêts verts : 2 000 000 € et 1 000 000 € à taux fixe d'une durée de 15 ans auprès de la Banque Postale.
- Prêt classique à taux variable d'un montant de 1 600 000 € pour une durée de 15 ans

La mobilisation de ces emprunts interviendra au cours du 1er trimestre 2026. Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 11 503 365,88€. Soit 381 € par habitant (hors nouvel emprunt).

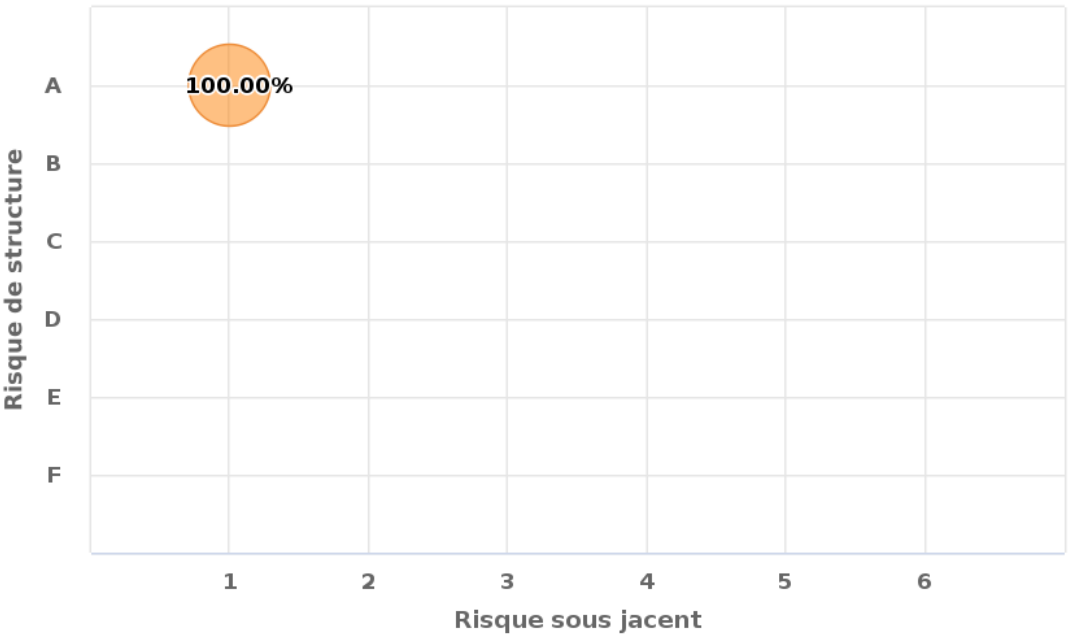
Structure et gestion active de la dette

Dette par type de risque : 100% de la dette est à taux fixe au 31 décembre 2025.

À partir de 2026, l'intégration d'un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 0.95%) de 1,6 M€ permettra de diversifier la structure de la dette, tout en bénéficiant d'une option de sécurisation par passage à taux fixe à chaque échéance, sans coût supplémentaire.



Selon les critères de classification de la Charte de bonne conduite (Gissler), l'intégralité de la dette de la collectivité est non risquée.



ROB 2026

Politique en matière de Ressources Humaines

Politique en matière de Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 078-217802974-20260210-2026_02_006-DE



La politique en matière de gestion des Ressources Humaines de la ville de Guyancourt repose sur la qualité de vie au travail de ses agents dans un objectif d'amélioration continue du service rendu aux Guyancourtoises et Guyancourtois.

Cette volonté politique a été réaffirmée dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion prévues par la loi dite de transformation de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion, nouvel outil et document de référence en matière de gestion des Ressources Humaines, visent à :

1/ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

2/ Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

3/ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles précisent les mesures en faveur de l'évolution professionnelle des agents et l'accès à des responsabilités supérieures.

Poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents :

- ✓ Attribution de logements de fonction dans le cadre de la réalisation d'astreintes techniques ou administratives.
- ✓ Adhésion par la ville au CNAS (prévision 2026 : 163 000€)
- ✓ Conclusion d'une convention de participation pour la mutuelle et la prévoyance (garantie du maintien de salaire). Suite à l'étude lancée pour améliorer la participation de la ville dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire, la ville passe au système de labellisation pour la participation mutuelle dès le 1er janvier 2026.

La participation s'établit en fonction de l'indice de rémunération de l'agent :

- Inférieur ou égal à 415 : 25 euros
 - Supérieur ou égal à 416 et inférieur ou égal à 485 : 20 euros
 - Supérieur ou égal à 486 : 15 euros
- ✓ Amicale du personnel (versement d'une subvention par la ville à hauteur de 85 000€ en 2026)
 - ✓ Indemnité de télétravail
 - ✓ Forfait Mobilité Durable.
 - ✓ Ateliers bien-être à destination des agents : mis en place depuis 2024, ces ateliers seront reconduits en 2026. Ils ont porté sur différentes thématiques, notamment le massage en position assise, la sophrologie, le yoga et l'éveil musculaire.

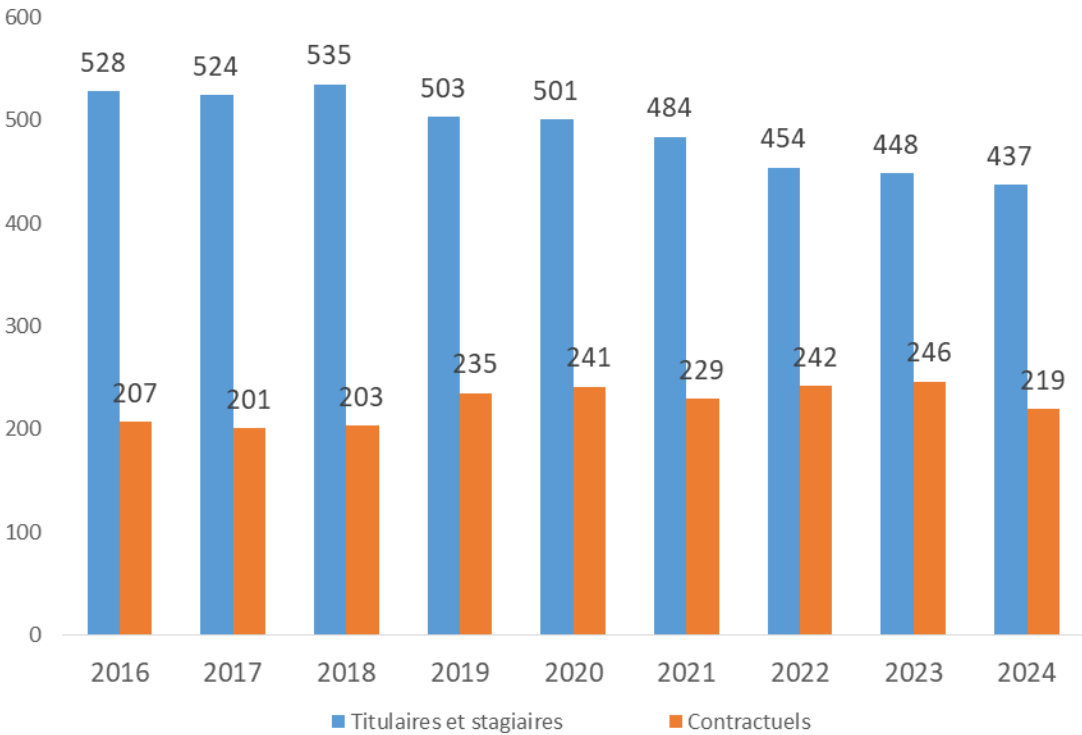
Au 31 décembre 2025, la Ville de Guyancourt comptait **689** agents.

Le présent rapport est établi sur la base de données consignées dans le Rapport Social Unique (**données de 2024**).

Au 31 décembre 2024, la Ville de Guyancourt comptait **656** agents permanents (dont 26 agents à temps partiel) répartis comme suit :

- 437 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 219 agents non titulaires sur emplois permanents

EVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires et stagiaires	528	524	535	503	501	484	454	448	437
Contractuels	207	201	203	235	241	229	242	246	219
TOTAL	735	725	738	738	742	713	696	694	656



Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes
Titulaires	69%	31%
Non titulaires	72%	28%

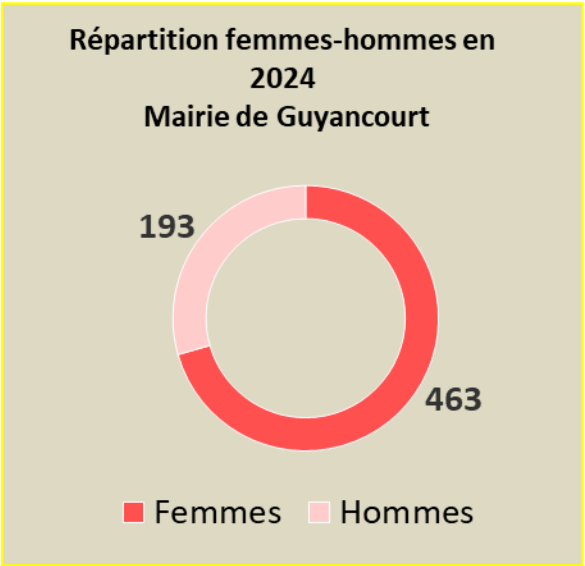
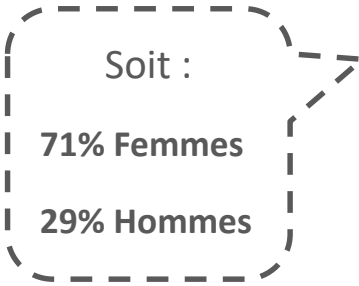
Un personnel fortement féminisé qui s’explique en partie par le développement de certains services à la population, comme les secteurs de l’éducation et de la petite enfance.

Cinq filières sont fortement féminisées : les filières technique, administrative, animation, sociale et médico-sociale. A l’inverse, la part des hommes est plus représentée dans les métiers liés aux filières police municipale, culturelle et sportive.

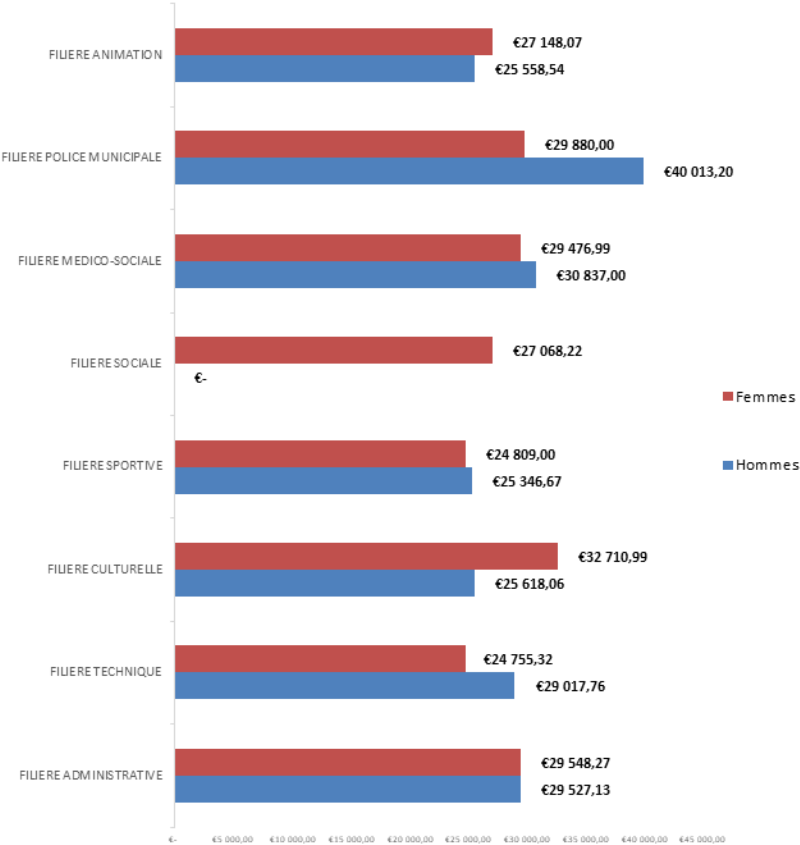
	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Filière administrative	13	93	106	5	33	38
Filière technique	73	75	148	29	71	100
Filière culturelle	13	4	17	5	7	12
Filière sociale	0	32	32	0	17	17
Filière médico / sociale	1	52	53	0	10	10
Filière police municipale	10	3	13	0	0	0
Filière sportive	1	3	4	1	0	1
Filière animation	22	42	64	20	21	41

La ville dispose d’un personnel particulièrement important au service Vie des écoles (agents d’entretien et de restauration, ATSEM), au service petite enfance et au service périscolaire. Cette particularité explique également que la filière technique soit majoritairement féminine.

A Guyancourt, la filière culturelle est atypique puisque majoritairement masculine. Elle est composée essentiellement d’enseignants artistiques à l’Ecole Municipale de Musique. En effet, la ville ne dispose pas de personnel de bibliothèque ou de médiathèque qui relève de la compétence de la Communauté d’Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.



La rémunération : Moyenne de Salaire (montants bruts annuels en euros)



Ce graphique illustre la moyenne des rémunérations brutes annuelles des femmes et des hommes, par filière, ayant travaillé au moins une journée en 2024

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, toutes confondues, est de 5,9% contre 11% dans la fonction publique d'Etat.

Les écarts s'expliquent notamment par le nombre important de femmes ou d'hommes dans une filière.



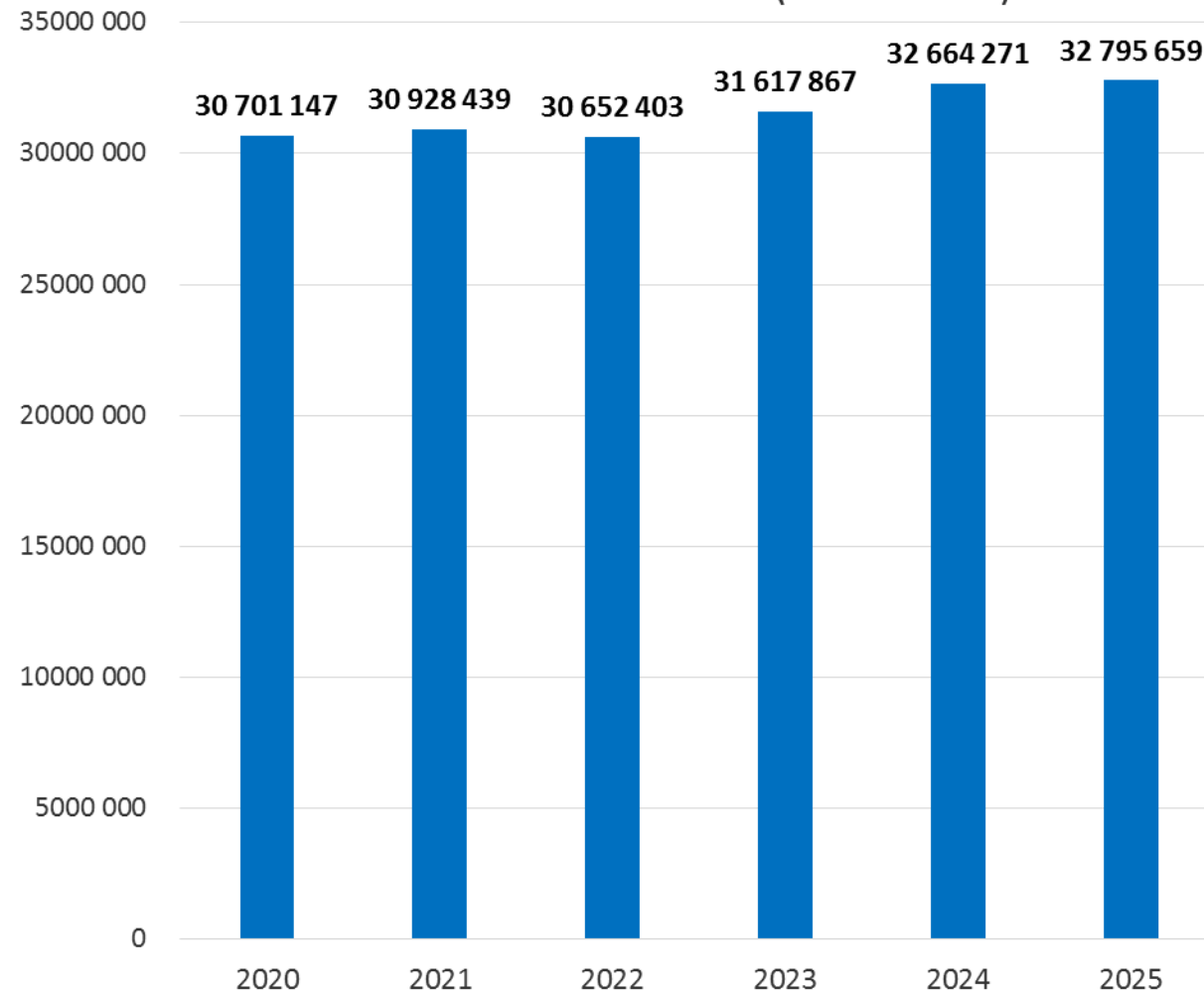
Les dépenses de personnel :

En 2026, la Ville prévoit des dépenses de personnel pour un montant estimé à environ 34 000 000€.

Cette hausse s'explique notamment par :

- ✓ L'impact de la participation employeur Mutuelle mensuel entre 15 € et 25 € par mois au 1er janvier 2026
- ✓ La revalorisation du taux de contribution CNRACL +3 points par an, sur 4 ans.
- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité

Evolution de la masse salariale (réalisé en €)



Une volonté d'afficher la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Afin de continuer à assurer un service au public de qualité, la Ville de Guyancourt tend à mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences permettant d'avoir une vision à moyen terme des besoins en compétences de ses agents.

Les actions initiées depuis quelques années seront poursuivies sur 2026 :

- ✓ Développer et renforcer la politique de santé et de sécurité au travail animée par la conseillère de prévention,
- ✓ Poursuivre la politique en matière de prévention des risques et améliorer la qualité de vie au travail par le biais d'aménagements de postes de travail ou de l'environnement de travail direct des agents en lien avec la médecine du travail et les professionnels de santé (ergonome,...)
- ✓ Plan égalité professionnelle femmes/hommes dans le cadre du plan d'actions égalité femmes/hommes de la ville
- ✓ Favoriser les mobilités au sein de la collectivité